



Yaoundé, le 16 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 janvier 2021, le Tribunal Arbitral du Sport a rendu le verdict de l’Affaire Olympique AS Meiganga et cie c. FECAFOOT en prononçant l’annulation de l’ensemble du processus électoral conclu le 12 décembre 2018.

Saisie par la FECAFOOT, la FIFA a apporté les précisions suivantes :

- les organes actuellement en fonction assurent l’intérim à la FECAFOOT,
- l’intérim sera strictement encadré par la FIFA et limité aux tâches permettant d’assurer la continuité des affaires courantes et celles liées à la finalisation à brève échéance du processus d’adoption des statuts et textes réglementaires requis et l’organisation de nouvelles élections.

La FECAFOOT prend acte de la sentence du 15 janvier 2021 du TAS et des précisions de la FIFA afférentes à la continuité du service.

Elle informe les acteurs du football et ses partenaires qu’elle entend se conformer et appliquer la décision du TAS et les prescriptions de la FIFA. Elle appelle les acteurs à la sérénité et les assure de sa détermination à travailler dans le sens des intérêts du football.

La FECAFOOT lance un appel au rassemblement de toute la famille afin d’orienter toutes les énergies au développement du football camerounais.

Contact presse
Département Communication
parfaitsiki@fecafoot.org